



28 février 2001

L'éducation pour la santé : un enjeu de santé publique



Contacts presse :

Ministère Délégué de la Santé – Mary SILLS – Tél. : 01 40 56 40 14

CFES – Anne DEGROUX – Tél : 01 41 33 33 06 – e-mail : anne.degroux@cfes.sante.fr

SOMMAIRE

I. Prévention, éducation pour la santé, promotion de la santé : de quoi parlons-nous ?	p.4
II. L'éducation pour la santé : un enjeu de santé publique	p.6
III. La formation et la recherche en éducation pour la santé ...	p. 8
IV. L'éducation thérapeutique	p. 9
V. Un réseau national d'éducation pour la santé	p.11
VI. L'éducation pour la santé en Europe	p.13
VII. Exemples d'actions de proximité	p. 15

Les rapports sur la santé en France, publiés depuis 1994, par le Haut Comité de la santé publique et les recommandations des Conférences nationales et régionales de santé reconnaissent que la politique de santé publique doit prioritairement s'attacher à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, améliorer la prise en charge et la qualité de vie des personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique dont le nombre s'accroît du fait du vieillissement de la population et prévenir les comportements et consommations à risque (accidents, suicide, alcool, tabac ...).

Les conférences nationales successives et les derniers Etats Généraux de la santé se sont exprimés en faveur du développement de la prévention, et notamment sur l'éducation pour la santé.

C'est dans ce contexte que Bernard Kouchner, Ministre délégué à la santé, met en place un plan national d'éducation pour la santé (PNEPS).

Prévention, éducation pour la santé, promotion de la santé : de quoi parlons-nous ?

La **prévention** est l'ensemble des mesures qui ont pour but d'éviter ou de réduire la gravité des maladies et des accidents :

- la prévention primaire se situe en amont des problèmes de santé, elle vise à éviter leur apparition,
- la prévention secondaire tente de réduire leur durée d'évolution, notamment en les détectant précocement,
- la prévention tertiaire est la plus tardive, elle a pour buts d'éviter les récurrences et d'aider les personnes malades ou handicapées à vivre au mieux de leurs possibilités.

Chacun de ces niveaux de prévention s'exerce au travers de **quatre catégories d'interventions** interdépendantes :

- les mesures légales et socio-économiques (loi Evin, obligation et gratuité de certains dépistages, législation sur l'intégration professionnelle des handicapés...),
- les actions pour améliorer ou préserver l'environnement et les conditions de vie (sécurité dans les entreprises, isolation contre le bruit, aménagement des lieux publics pour faciliter l'accès des handicapés...),
- les actes médicaux (vaccinations, dépistages, rééducation respiratoire...),
- l'éducation pour la santé (éducation nutritionnelle dans les écoles, aide au sevrage tabagique des personnes hypertendues, éducation des patients diabétiques...).

L'**éducation pour la santé** est indispensable pour que les citoyens adhèrent aux mesures légales de prévention et les respectent, contribuent à améliorer ou préserver leur environnement et réalisent les vaccinations et dépistages.

L'éducation pour la santé a donc pour but **que chaque citoyen acquière, tout au long de sa vie, les compétences et les moyens lui permettant de promouvoir sa santé et sa qualité de vie ainsi que celle de la collectivité**, c'est –à-dire qu'il :

- acquière les aptitudes indispensables à la vie et à la prise en charge de leur santé,
- accède aux informations sur le système de santé et de protection sociale, les maladies, traitements, risques individuels et collectifs, et les manières de se protéger,

- utilise de manière optimale les services de soins, de prévention et de promotion de la santé,
- s'implique dans les choix relatifs à leur propre santé et à celle de la collectivité.

Quand on parle de prévention, on se réfère à la maladie, à l'accident, au handicap, autrement dit aux problèmes de santé.

Si l'on admet, avec l'OMS, que la santé n'est pas l'absence de maladie ou de handicap, on découvre que la lutte contre les maladies n'est pas la seule action possible en faveur de la santé : c'est ainsi qu'apparaît la notion de **promotion de la santé**, plus positive et plus ambitieuse. Elle invite à questionner toutes les initiatives publiques pouvant exercer une influence sur la santé de la population, y compris dans des secteurs qui ne sont pas traditionnellement liés à la santé : logement, éducation, fiscalité, agriculture...

Elle encourage également la participation citoyenne à toutes les décisions de santé publique.

L'éducation pour la santé : un enjeu de santé publique

Etats des lieux

On définit comme évitables les morts prématurées (avant 65 ans) qui peuvent être rapportées à des comportements à risques précis :

- tabagisme (60 000 morts par an dont un quart prématurés),
- alcoolisation excessive (45 000 décès),
- pratiques à risque en matière sexuelle (sida : 600 décès par an),
- accidents : de la route (8 000 décès), et de la vie courante (18 000 décès),
- suicides (11 000 décès).

Notre pays se caractérise par un taux de mortalité évitable particulièrement élevé. La spécificité française la plus nette concerne l'alcoolisation excessive et les accidents de la route.

L'éducation pour la santé : de quoi s'agit-il ?

L'éducation pour la santé a donc pour but **que chaque citoyen acquière, tout au long de sa vie, les compétences et les moyens lui permettant de promouvoir sa santé et sa qualité de vie ainsi que celle de la collectivité.**

Pour aborder les questions de santé, diverses portes d'entrée peuvent être utilisées :

- des thèmes particuliers : la nutrition, le tabac, la contraception, l'accès aux soins, le sida, les allergies...
- des catégories de population : les jeunes, les femmes enceintes, les personnes âgées dépendantes, les personnes en situation de précarité...
- des lieux de vie : la famille, l'école, le quartier, l'entreprise, l'hôpital, la prison.

Un programme d'éducation pour la santé comporte des **actions** de trois natures différentes, articulées entre elles de façon cohérente et complémentaire :

- des **campagnes de communication** dont l'objectif est de sensibiliser la population à de grandes causes de santé et de contribuer à modifier les représentations et les normes sociales,

- la **mise à disposition d'informations** scientifiquement validées sur la promotion de la santé, sur les moyens de prévention, sur les maladies, sur les services de santé..., en utilisant des supports et des formulations variés, adaptés à chaque groupe de population,
- des **actions éducatives de proximité** qui aident chaque personne, en fonction de ses besoins, de ses attentes et de ses compétences, à comprendre l'information et à se l'approprier pour être en mesure de l'utiliser dans sa vie.

La formation et la recherche en éducation pour la santé

Une éducation pour la santé de mauvaise qualité présente le risque d'être inefficace mais aussi d'avoir des effets contre-productifs : renforcement des inégalités sociales de santé, culpabilisation, rejet des messages... Il est donc indispensable de permettre aux professionnels impliqués dans cette activité d'acquérir une solide formation méthodologique.

Les compétences à acquérir pour pratiquer l'éducation pour la santé relèvent schématiquement de deux domaines : la santé publique et les sciences humaines (éducation, communication, psychologie, sociologie, anthropologie...).

Dans la même logique, la recherche doit être interdisciplinaire et recourir notamment aux méthodes qualitatives des sciences humaines, utilisées seules ou associées aux méthodes épidémiologiques quantitatives.

Où en est-on ?

L'éducation pour la santé est mise en œuvre par une grande diversité de professionnels : enseignants, médecins, infirmières, pharmaciens, diététiciennes... Leur niveau de qualification en éducation pour la santé, bien qu'en augmentation régulière depuis une dizaine d'années, reste encore limité ; les offres de formation étant insuffisantes par rapport aux demandes.

Dans le domaine de la recherche, il n'y a pas en France de tradition universitaire en éducation pour la santé et seules quelques unités de l'Inserm et du CNRS y travaillent.

Que prévoit le Plan national d'éducation pour la santé ?

- L'intégration d'un enseignement de base en éducation pour la santé dans la formation initiale de tous les professionnels concernés.
- La mise en place dans chaque région d'au moins une formation universitaire de deuxième ou troisième cycle en éducation pour la santé.
- L'inscription de l'éducation pour la santé et de l'éducation thérapeutique parmi les thèmes de formation médicale continue.
- La création de programmes de recherche dans des universités et à l'Inserm.

L'éducation thérapeutique

L'éducation thérapeutique fait partie de l'éducation pour la santé, sa spécificité étant de s'adresser aux patients et à leur entourage.

Elle aide les personnes atteintes d'une pathologie -diabète, épilepsie, asthme, cancer...- à : comprendre leur maladie et les soins ; gérer leur traitement ; prévenir les complications et les rechutes.

Elle concerne également les personnes qui présentent certains facteurs de risque comme l'hypertension artérielle, ou qui sont dans des situations telles que la préparation à l'accouchement.

L'éducation thérapeutique s'inscrit dans le cadre d'une relation équilibrée entre les soignants et le patient : ce dernier est encouragé à poser des questions et à proposer des réponses ; il apprend à réaliser lui-même certains actes techniques nécessaires à sa prise en charge.

Ainsi, elle favorise les droits des patients en améliorant leur implication dans le système de soins et en les accompagnant dans la découverte de leur dossier médical.

Où en est-on ?

Même si l'éducation thérapeutique se pratique depuis de nombreuses années, en secteur libéral et surtout à l'hôpital, en particulier dans les services de diabétologie et de pneumologie, cette activité reste le plus souvent ponctuelle et liée au dynamisme de certains professionnels. L'absence d'un cadre politique général et de modalités de financement entravent considérablement son développement.

Que prévoit le Plan national d'éducation pour la santé ?

- La formation systématique des professionnels de santé à l'éducation thérapeutique.
- Le financement de l'éducation thérapeutique en ville et à l'hôpital : dans un premier temps pour les adultes diabétiques et pour les enfants et adolescents asthmatiques, dans un second temps pour tous les patients dont l'état de santé le nécessite.

Un réseau national d'éducation pour la santé

Des dynamiques et compétences existent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire en matière d'éducation pour la santé. Les collectivités locales et leurs médecins de PMI, l'Education nationale et ses enseignants, ses infirmières et ses médecins, le Comité français d'éducation pour la santé et ses comités régionaux et départementaux, les très nombreuses associations thématiques ou d'accompagnement des malades se mobilisent sur des thèmes variés.

Néanmoins, l'ensemble du dispositif souffre d'un manque de coordination, de reconnaissance et de moyens pérennes, situation qui ne concourt pas à réduire les inégalités.

Que prévoit le Plan national d'éducation pour la santé ?

- La création d'un établissement public - l'Institut national de prévention et de promotion de la santé -, inscrit dans le projet de loi de modernisation du système de santé. Doté d'un budget propre, il sera au service de l'ensemble des acteurs de santé, institutionnels et associatifs, pour soutenir la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'éducation pour la santé.
- L'élaboration de schémas régionaux d'éducation pour la santé et de promotion de la santé pour identifier et renforcer les compétences existantes, veiller à leur cohérence par rapport aux politiques régionales de santé, et mettre en œuvre des actions éducatives de proximité : dans les quartiers et villages, les écoles, les structures d'aide à l'insertion, les centres de formation professionnelle, les entreprises, les établissements de santé, les prisons...
- Un renforcement du partenariat entre l'Etat et les associations d'éducation pour la santé par l'établissement de conventions pluriannuelles d'objectifs.
- La mise en place de banques de micro-projets permettant à des groupes d'habitants, d'enseignants, de parents d'élèves, en particulier dans les quartiers en difficulté, de réaliser rapidement des projets ne demandant qu'un financement limité.
- Une collection de guides d'éducation pour la santé pour tous les élèves à trois moments importants de leur vie scolaire : l'entrée à l'école élémentaire, au collège

et au lycée. Ces ouvrages contenant des informations et conseils adaptés, les inciteront à être acteurs de leur propre santé et de celle de la communauté, avec les parents, éducateurs et professionnels de santé.

Cette nouvelle organisation de l'éducation pour la santé sur le territoire facilitera l'accès égal à l'éducation pour la santé, permettant d'atteindre plus aisément les objectifs des programmes de santé publique -cancer, nutrition, contraception, tabac, alcool, sida, violence, exclusion...-.

Un exemple

Un tel réseau structuré de compétences en éducation pour la santé, pourrait par exemple permettre de mener un programme cohérent de prévention du tabagisme et de l'alcoolisme sur l'ensemble du territoire :

- des coffrets pédagogiques disponibles dans tous les établissements scolaires, avec des équipes éducatives formées à leur utilisation ;
- des outils pour les médecins généralistes et les pharmaciens afin d'inciter leurs patients à arrêter de fumer ou à réduire leur consommation d'alcool ;
- une information sur les ressources locales en matière d'aide au sevrage tabagique ou alcoolique à toute personne hospitalisée ;
- un concours récompensant dans chaque région les entreprises et les commerces les plus engagés dans la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme ;
- un dispositif d'accompagnement des personnes démunies admises aux urgences des hôpitaux pour des problèmes liés à l'alcool ;
- la coordination et l'évaluation du programme national, par l'Institut national de prévention et de promotion de la santé, avec le concours de ses correspondants régionaux et départementaux ;
- les ressources locales (conseils méthodologiques, documentation, outils pédagogiques...) et les sources de financement nécessaires à la mise en place, par les municipalités, d'un programme d'éducation nutritionnelle et à l'amélioration de la qualité des repas servis dans les écoles et les maisons de retraite ;
- une action nationale de communication relayée par les structures locales d'éducation pour la santé, facilitant la mise en place d'actions éducatives de proximité, dans les lieux de vie, de travail, d'enseignement et de soins.

L'éducation pour la santé en Europe

Il n'existe pas de définition unifiée au niveau international des notions de prévention et de promotion de la santé et du contenu des politiques d'éducation pour la santé. Chaque Etat classe donc sous ce vocable une série d'actions diverses, influencées par les facteurs sociaux-culturels. Toutefois, on trouve certaines constances, telles la lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme, la toxicomanie, la protection maternelle et infantile. Par ailleurs, nombre d'objectifs ont été fixés par l'OMS dans le cadre du programme " Santé pour tous ".

La plupart des Etats européens mènent une série de politiques, conduites en général par plusieurs ministères, des entités régionales et municipales ainsi qu'une multitude d'associations et d'organismes divers. Les pays nordiques et la Grande-Bretagne ont une approche de la prévention plus sociale et développée que dans les pays du Sud de l'Europe.

Pays	Organismes référents	Missions
Royaume - Uni (47 millions d'habitants)	Agence de Développement de la Santé : - Organisme indépendant - Budget 99: 860 millions de FF (financé à 90% par le gouvernement)	-> Evaluer la qualité et l'efficacité de la santé publique -> Mettre en place des études de recherche et d'évaluation -> Définir des normes de qualité pour les programmes et actions, et les mettre en œuvre -> Diffuser de l'information et réaliser des campagnes media et de dépistage (cancers ...) -> Participer à la formation professionnelle
Pays-Bas (15 millions d'habitants)	Institut Néerlandais de Promotion de la Santé et de Prévention des Maladies : - Organisme indépendant - Budget 99: 45 millions de FF	-> Informer le public, les professionnels et les responsables politiques sur les conséquences de leurs décisions en matière de santé -> Apporter une expertise vis-à-vis des programmes et des actions de promotion de la santé -> Promouvoir la santé en milieu scolaire -> Réaliser des campagnes media -> Evaluer les politiques menées
Allemagne (80 millions d'habitants)	1 / Au niveau national : Centre fédéral d'éducation pour la santé (Budget : 60 millions DM)	-> Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des programmes d'information et de communication -> Coordonner et développer les actions d'éducation pour la santé -> Elaboration de principes et de recommandations sur les contenus et méthodes d'interventions -> Soutien à la formation des professionnels -> Mener des activités de recherche et d'évaluation, et des partenariats avec d'autres institutions
	2 / Au niveau régional : Centres régionaux d'éducation pour la santé & Associations	

Espagne (40 millions d'habitants)	1 / Au niveau national : Institut national de la santé (Insalud)	-> Promotion de la santé et prévention des maladies
	2 / Au niveau régional : Les 17 Communautés autonomes peuvent assurer les compétences en EPS, mais il existe de grandes disparités	-> Extension de la protection sanitaire à toute la population -> Egalité des conditions d'accès aux soins -> Protection maternelle et infantile
	3 / Au niveau local : 126 aires de santé	-> Délivrer des soins de santé primaires et les soins spécialisés -> Développer des programmes de promotion d'éducation pour la santé
Portugal (10,5 millions d'habitants)	1/ Au niveau national : -> Division d'éducation pour la santé au sein de la Direction générale de la santé - Ministère de la santé	-> Fixer les orientations en éducation pour la santé -> Donner des avis techniques dans le champ de l'éducation pour la santé -> Mise en place des programmes nationaux (utilisation des services de santé, allaitement maternel ...)
	->Autres ministères et institutions	-> Prendre l'initiative d'autres programmes d'éducation pour la santé (exemple : Le Ministère de l'éducation : programme national d'éducation pour la santé dans 400 écoles)
	2/ Au niveau local : Réseau de 350 centres de santé	-> Délivrer des soins de santé primaires -> Mettre en œuvre les projets et activités de promotion de la santé et d'éducation pour la santé en partenariat avec les écoles, les municipalités, les organisations non gouvernementales, etc.

Exemples d'actions de proximité en éducation pour la santé

L'accompagnement santé individualisé dans le cadre des ateliers santé (PRAPS) CODES 25

Il s'agit d'un accompagnement individualisé en matière de santé destiné aux personnes en grande difficulté sociale, souvent bénéficiaires des minima sociaux. Ces personnes sont, en règle générale, suivies par un travailleur social, qui en cas de constat d'une problématique santé lourde à laquelle il ne peut apporter de réponse pertinente, l'oriente soit vers l'accompagnement santé individualisé généraliste du CODES 25, soit vers celui spécialisé du CDPA en cas de problème d'alcool¹.

Cette prise en charge se fait après contractualisation d'un objectif santé entre l'usager, le travailleur social et le professionnel du CODES –une infirmière ou un psychologue-.

La mise en place et la poursuite de cette action, initiée en 1990, est motivée par les besoins d'une population connue des services sociaux pour laquelle peu d'actions concernant la santé et le recours aux soins sont actuellement proposées.

Ce travail de terrain relève aussi bien de la prévention, du recours aux soins –incitation à rejoindre le dispositif ordinaire- que l'accompagnement. Il se veut éducatif dans la mesure où il cherche à donner aux bénéficiaires les moyens de faire des choix concernant leur santé en agissant sur leurs connaissances, leurs représentations et leurs habiletés.

Contact :

Claude MICHAUD , CODES 25 (Doubs), 4 rue de la Préfecture – 25 000 Besançon
Tél : 03 81 82 32 79 / Fax : 03 81 83 29 40

Education pour la santé et milieu pénitentiaire

Programme 1999-2001 du CRES Picardie

En 1999, la Picardie étant un des 10 sites pilotes français du programme national de développement de l'éducation pour la santé en prison, le CRES de Picardie organise une formation-action à destination des trois établissements de l'Oise : pour les personnels pénitentiaires et de l'UCSA (hôpital) des Maisons d'Arrêt de Beauvais et Compiègne, et du Centre de Détention de Liancourt.

Aujourd'hui, les participants de ces trois établissements pénitentiaires terminent le recueil des besoins des détenus afin de définir les objectifs d'action en éducation pour la santé.

Ce dispositif départemental était complété par un cycle de 7 rencontres thématiques ouvertes à tous les professionnels de la région. Intitulées « forums », ces rencontres ont porté sur : la sociologie de la population carcérale ; les liens entre santé, prison et insertion ; la santé mentale ; les toxicomanies ; le corps et l'hygiène ; l'alimentation et le sida. Elles ont donné lieu à la publication d'un document de synthèse diffusé au niveau régional et national.

¹ Si ce problème d'alcool est clairement identifié et reconnu par la personne.

En 2000, le CRES propose plusieurs activités pour soutenir ce développement de l'éducation pour la santé dans les prisons de la région : la mise en place d'une nouvelle formation régionale pour renforcer les équipes existantes, la reconduction de trois forums thématiques (consacrés aux démarches et outils pédagogiques) et la création d'une revue régionale. Le premier numéro de cet outil de communication inter-institutionnel et inter-professionnel, « *Forum* », sera diffusé début mars 2001 en 3500 exemplaires.

Ce programme est cofinancé par la DRASS de Picardie², la DRSP³ et les 9 hôpitaux concernés par la santé des détenus⁴, et est complémentaire de l'accompagnement méthodologique du CRES et des comités départementaux auprès de chaque établissement pénitentiaire qui en fait la demande.

Contact :

Florence DA SILVA , CRES de Picardie, 70 rue des Jacobins – 80000 Amiens
Tél : 03 22 71 78 00 / Fax : 03 22 71 78 01 / Email : cres.picardie@wanadoo.fr

Nutrition – Ateliers cuisine à destination de population défavorisée

CRES Lorraine

Depuis quelques années, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Lunévillois mène des ateliers cuisine auprès de personnes en difficulté (bénéficiaires du RMI, de l'A.S.P ou bénéficiaires de bons alimentaires) hommes et femmes.

L'objectif de ces ateliers est de leur redonner confiance en eux en leur faisant découvrir des savoir-faire et techniques culinaires faciles, en leur donnant envie de cuisiner en se faisant plaisir et de partager.

Pendant onze mois de l'année, le groupe se rencontre tous les jeudis matin durant trois heures. Après la réalisation de la recette du jour, les plats sont partagés entre les participants. Ils peuvent également les faire déguster à leur famille en les invitant à ces ateliers ou en les rapportant chez eux.

Ces rencontres se veulent des moments d'échanges et de dialogue autour des problèmes rencontrés au quotidien. Elles sont l'occasion de parler de sa santé, de bien être ou de mal être, des soucis liés aux enfants (ils ne veulent pas manger...), etc.

Aussi, en fonction des attentes et questionnements de chacun, les animatrices entament le dialogue sur la base des transparents du classeur pédagogique sur l'alimentation : «Atout Prix ». Différents thèmes ont pu être abordé au cours de l'atelier ou pendant les moments de pause ; par exemples : les rythmes alimentaires, les préparations simples et agréables à réaliser à base de thon, de bœuf en boîte, la reconnaissance des sens dans la trajectoire alimentaire (goût, dégoûts, aversion) à travers les pommes de terre, la découverte des différentes saveurs des pommes de terre et les différentes formes de préparation...

Contact :

Céline Renard, CODES 54, 2 av. du Doyen J. Parisot, 54500 Vandoeuvre-Lès-Nancy
Tél : 03.83.44.94.64 / Fax : 03 83.44.38.64

² Direction régionale des affaires sanitaires et sociales.

³ Direction régionale des services pénitentiaires.

⁴ CHUR Amiens, Beauvais, Château-Thierry, Clermont de l'Oise, Compiègne, Creil, Laon, Pinel, Prémontre.

Éducation pour la santé en milieu scolaire – Enfants et Jeunes 16/25 ans

CODES Aube

Le Comité départemental d'éducation pour la santé de l'Aube et l'Education nationale développent depuis plusieurs années un travail de partenariat en éducation pour la santé.

Ainsi le CODES intervient dans le module de formation continue « la santé à l'école » destiné aux enseignants de maternelle et de primaire.

De plus, depuis 2001, en partenariat avec d'autres structures de prévention, il s'investit dans le champ de la prévention des dépendances auprès des membres de Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté qui souhaitent.

Outre ces actions, le centre de documentation est largement fréquenté par le personnel éducation national pour des recherches documentaires et d'outils mais également pour du conseil en méthodologie à la mise en place d'actions de santé.

Contact :

Esther Mathieu, CODES Aube, Les Arcades, 6 rue du Pont Royal - 10000 Troyes
Tél : 03.25.41.30.30 / Fax : 03.25.41.05.05